ANNEXE N° 2

A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ACEF RIVES DE PARIS & AMICALE DE LA POLICE JUDICIAIRE D'EVRY ANNEE CONCERNEE: 2023

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de l'Année 2023 à l'Amicale de la Police Judiciaire d'Evry une aide financière de **TROIS MILLE EURO (3 000,00 €)** suite au dossier de demande de subvention ACEF du 2 Juin 2023.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 20 Juin 2023 en deux exemplaires originaux (Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).

acef

Pour l'ACEF Rives de Paris

Pour L'AMICALE DE LA POLICE JUDICIARE D'EVRY .

M. Marc SAUVAT

Président

M. Marc GOBRON

Président

u et Approve

